



# EDuCaTioN NaTioNale

## Bulletin Académique n° 192 de mars-avril 2020

Imprimé au SCS CFDT Orléans // Dir. de publication Michel de PEYRET  
10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS - 02 38 22 38 59

### Abonnement au journal « papier » inclus dans la cotisation

Pour recevoir / ne plus recevoir  
la version "papier" du journal, par courrier postal,  
envoyer un message à l'adresse : orleans-tours@sgen.cfdt.fr

## Le grain de sable

L'événement historique viral que subit la planète montre notre extrême dépendance - que nous ignorons le plus souvent - vis à vis de l'infiniment petit. Naguère, les puissances telluriques ont provoqué d'autres catastrophes spectaculaires (tsunami) et des crises sécuritaires ont temporairement modifié nos modes de vie (attentats terroristes). Cette fois la mortalité de toute l'humanité risque de bondir et déjà nos comportements doivent être très contrôlés, à cause d'une espèce microscopique plus forte que notre science et notre technologie. **Nous voici à la merci des ravages d'une épidémie**, d'une hécatombe comme nos ancêtres morts de la peste au Moyen-Age. N'oubliions pas que les microbes européens ont été plus mortels aux civilisations précolombiennes que les conquistadores. Nos sociétés très évoluées et très arrogantes en dépit des menaces déjà connues du réchauffement climatique, se trouvent tout d'un coup menacées, secouées dans leurs équilibres dont la pandémie révèle la précarité et les injustices.

Nous le voyons bien dans le champ de l'éducation, malgré la propagande gouvernementale : les fondamentaux de notre système (économie libérale, profit et rentabilité, compétition et concurrence) sont mis à nu. Mais il nous reste heureusement les valeurs anciennes que certains ont pu oublier : l'entraide, la solidarité, la fraternité. Soudain la valeur morale des services publics est remise en évidence, et leurs limites actuelles révèlent comme ils ont été mis à mal ces dernières décennies, alors qu'ils sont un incomparable facteur d'égalité citoyenne. **Salut à tous les personnels soignants !** Salut aussi à tous les collègues administratifs, directeurs et directrices d'école, personnels de direction, profs, CPE et surveillants volontaires demeurés à leurs postes sur le front ou à distance.

Dans le confinement qui, à juste titre, nous est imposé par sécurité, nous observons la grande difficulté à maintenir les liens avec tous nos élèves, leurs parents, nos collègues et notre hiérarchie. La priorité étant de se protéger en attendant que s'épuise la maladie, tout ce qui n'est pas de l'ordre du besoin vital est mis entre parenthèses ou confié aux

plus proches. Les écoles, collèges, lycées, universités, bibliothèques, musées, théâtres, et autres lieux d'éducation, de culture et de sociabilité, sont fermés. Par chance, l'internet permet encore un grand nombre d'échanges, avec les autres moyens de télécommunication. Mais le télétravail ne permet pas autant d'interactions que le « présentiel » et l'accès aux nouvelles technologies reste inégal, parfois très faible.

Certes, le calendrier est bouleversé, les vieilles routines sont abolies provisoirement, pour quelques semaines. Cela n'est pas grave si la « **continuité pédagogique** » et autres mythes ministériels ne fonctionnent pas aussi bien que dans un monde idéal. Apprenants et enseignants n'en mourront pas ! Au contraire, ils en tireront des leçons, réapprendront même à se recentrer sur l'essentiel. Et cette épreuve sera source de progrès.

En attendant le retour à la normale, le syndicalisme reste fidèle à sa définition, à sa vocation d'agir ensemble pour le bien de toutes et tous, et pour l'intérêt général. **Les sites de la CFDT et du Sgen-CFDT reflètent chaque jour de nouvelles informations et de nouvelles ressources à partager.** Et nous sommes toujours à l'écoute de chacun et chacune d'entre vous en cas de difficulté, pour que personne ne reste ensablé.

Michel DE PEYRET

### Sommaire :

- P. 1 : éditorial.
- P. 2 : Réforme des retraites – Audience au Rectorat.
- P. 3 : RIS et formations syndicales - MLDS - Crous de Tours.
- P. 4 : Psy-eN et CIO - Souffrances à la DSI.



# La réforme des retraites... en suspens

Le Covid 19 a mis entre parenthèses le débat tumultueux sur la réforme des retraites au moment où le débat parlementaire en première lecture sur la réforme des retraites venait finalement de tourner court. Après deux semaines mouvementées dans l'hémicycle, le Premier ministre avait annoncé le recours à l'article 49.3 de la Constitution le samedi 29 février en fin de journée : [Retraites, Le gouvernement fait le choix du 49-3 mais pas celui de la justice sociale](#), « En l'état, le projet ne répond pas aux enjeux de justice sociale », résumait Laurent Berger. [Reforme des retraites le compte n'y est pas](#). Le projet du Gouvernement est très loin d'être celui de la CFDT. Le Gouvernement veut aller vite en sacrifiant la justice sociale. Notre combat change de nature mais pas de sens. [Réforme des retraites : encore rien sur la pénibilité](#) 

## Audience bilatérale du 20 décembre au rectorat

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours était invité par la Rectrice le 20 décembre de 9 à 10 h à « une rencontre pour évoquer les rémunérations et les retraites des personnels de l'Education nationale ». La Rectrice était accompagnée du Secrétaire Général Michel DAUMIN (en partance pour le poste de secrétaire général de la région académique Hauts-de-France) et du Directeur de cabinet adjoint.

La délégation du Sgen-CFDT était composée de 5 membres du Conseil Syndical du Sgen-CFDT Orléans-Tours : Anne HEDDE, membre du Conseil Fédéral du Sgen-CFDT, Isabelle RASTOUL, secrétaire fédérale du Sgen-CFDT, Nelly LARCHEVEQUE, Pascale NOGUES et Michel de PEYRET, secrétaire académique du Sgen-CFDT Orléans-Tours.

### Les difficultés des E3C (épreuves communes de contrôle continu)

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours a saisi l'occasion de cette audience pour signaler l'indignation des personnels de direction auxquels il est attribué une indemnité de 500 € à répartir pour l'organisation des épreuves, quel que soit le nombre de sessions et de groupes à mettre en place, alors qu'ils souffrent de l'absence de consignes précises. Le Sgen-CFDT souligne aussi l'indignation des enseignants devant l'arbitraire d'une indemnité de 50 € par paquet de copies, qui ne tient pas compte du nombre de celles-ci (qui peut varier de 1 ou 2 à 35), et donc de la charge de travail !

La surcharge de travail est considérable, le logiciel prévu pour la répartition des groupes n'apparaît pas opérationnel, ni le logiciel « Santorin » pour la dématérialisation des copies (Lire [La dématérialisation des copies du Bac : une simplification des procédures ?](#))

Pour le Rectorat, les difficultés techniques ne semblent pas insurmontables, l'indemnité de 500 € est pour chaque personnel de direction et membre du secrétariat, le montant de 50 € par lot de copies est déjà une concession car, comme il s'agit de contrôle continu, cela ne devrait pas faire l'objet d'une indemnité.

Le Rectorat se dit fier d'avoir remis des moyens dans des lycées de proximité (seulement 6 classes de 2<sup>nde</sup> perdues) avec des offres de spécialités aussi riches que dans les villes préfectures. En LP, le collège des IEN est très attentif à faire des propositions pour les chefs d'œuvre. En LGT, les IPR se sont rendu compte de l'attention à avoir à l'égard des élèves les plus fragiles.

Le Sgen-CFDT regrette la brutalité de la mise en place de la réforme du Lycée.

Lire : [E3C : éviter l'impasse](#)

[E3C : communiqué intersyndical : lettre ouverte au Ministre en date du 10 janvier 2020](#) : les signataires lui demandent de renoncer à la session de janvier 2020.

Nous avons invité nos adhérent·e·s exerçant en lycée à nous envoyer des infos même courtes sur la manière dont les E3C se sont déroulées dans leur établissement. Cela nous a permis d'en faire une synthèse : [E3C : notre enquête sur les passations à Orléans-Tours](#)

### Rémunérations et retraites

Pour le Rectorat, qui relaie les propos du Ministre, cette rencontre est l'occasion de discuter de rémunérations, ce qui est difficile en temps ordinaire à cause de la pression budgétaire. Depuis avril 2019, le Ministère agit pour obtenir un budget destiné aux primes, il a cessé de diminuer le nombre de postes administratifs et considère que cette réforme des retraites est une opportunité pour l'Education Nationale qui doit se saisir de cette occasion pour obtenir une revalorisation en augmentant le budget qui lui est alloué.

Pour le Secrétaire académique du Sgen-CFDT Orléans-Tours, comment discuter de la rémunération des personnels de l'EN après 10 ans de gel du point d'indice ? Le rattrapage doit être très substantiel et les marges de manœuvre sont faibles pour sécuriser des pensions au même niveau. C'est ce qui explique depuis le 5 décembre la forte mobilisation des collègues, y compris au Sgen-CFDT, car le calcul de leur retraite sur l'ensemble de la carrière ne peut pas leur assurer le maintien de leur pension au même niveau, sauf à imaginer un budget colossal pour compenser avec des indemnités énormes (en échange de quoi ?), rien n'est prévu pour l'aménagement de leur fin de carrière (la Cessation Progressive d'Activité n'est pas rétablie).

Les promesses ne reposent sur rien, il n'y a pas de calendrier proposé, pas de garanties. Tout cela s'apparente à de l'improvisation et traduit le mépris du ministère envers ses personnels. Nous avons bien vu comment cela s'est passé pour la réforme du lycée.

**La confiance des personnels envers le ministère est en miettes. Le Ministère ne respecte pas le dialogue social, méprise le Conseil Supérieur de l'Education, et dégrade les conditions de travail.**

Pour le Secrétaire académique du Sgen-CFDT, la position du gouvernement depuis deux ans que sont ouvertes les concérations sur la réforme des retraites ressemble à une « conduite d'échec ». Autrement dit, tout est fait pour qu'il n'y ait pas de négociation fructueuse et que, machiavéliquement, la soi-disant volonté de réforme se heurte à un mur, de sorte que toute réforme soit impossible et que cela mène à un effondrement du système de répartition actuel.

Pour la Rectrice, c'est une vision complotiste.

### Pas de CET pour les PerDir ?

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours ne comprend pas pourquoi le Rectorat refuse d'ouvrir un Compte Epargne Temps aux personnels de direction de notre académie, comme cela existe à Lyon et comme cela s'ouvre à Marseille.

Pour le Secrétaire Général du Rectorat, il n'y a pas de cadrage, et il n'est pas envisageable de contrôler le temps de travail des personnels de direction, qui doivent pouvoir en disposer librement avec la confiance du Rectorat sans avoir à demander leurs congés à la Rectrice.

## Formations et informations syndicales

### RIS « Direction d'école » dans le Loiret

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours proposait deux réunions le 18 décembre, la première à Montargis, la seconde à Orléans, avec le concours de Dominique Bruneau, secrétaire fédéral. Lire sa synthèse sur [Des solutions pour la Direction d'école](#). Lire aussi : [Établissement, direction d'école : quels statuts pour le Sgen-CFDT ?](#)

### Journée « Bienvenue au Sgen-CFDT »

Mardi 14 janvier, à la Bourse du Travail de Blois, nous proposions aux collègues ayant adhéré à notre syndicat depuis 2017 de faire mieux connaissance avec le Sgen-CFDT Orléans-Tours, les valeurs et la structuration de notre syndicalisme, le droit syndical et les possibilités d'action.

Cette journée de formation a été fort appréciée. La prochaine session n'est pas encore fixée.

### Stage « PPCR et rendez-vous de carrière »

Mardi 22 janvier, à la Bourse du Travail d'Orléans, nous avons réuni des militant·e·s désireux de se former sur le PPCR et le rendez-vous de carrière, avec Sylvie PERRON, Secrétaire fédérale en charge des personnels de direction.

## MLDS en souffrance

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours a écrit le 8 janvier à la Rectrice suite à la parution du décret n° 2019-1440 du 23 décembre 2019 portant attribution d'une indemnité de fonctions aux personnels enseignants et d'éducation titulaires des missions de lutte contre le décrochage scolaire, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (rectificatif au JO du 26/12/2019, texte n°55). Sachant que les paies se préparent environ deux mois à l'avance, nous supposions que le Rectorat était certainement déjà en train de préparer celles de février voire celles de mars, le temps de vérifier les états de services des personnels concernés. C'est pourquoi nous demandions à la Rectrice de bien vouloir nous faire connaître la date à laquelle se fera le versement.

**Le 20 janvier, le Secrétaire Général adjoint DRH nous a répondu :** « Une communication sera envoyée dès réception des circulaires d'application de l'administration centrale permettant la mise en œuvre de cette indemnité dans les meilleurs délais possibles. » C'est un peu vague et, visiblement, la balle est dans le camp du ministère.

Lire : [MLDS : l'indemnité de fonction enfin mise en œuvre](#). Il aura fallu presque 6 années pour que les mesures de reconnaissance financière pour les personnels exerçant la mission de lutte contre le décrochage scolaire soit mise en œuvre. Petit récapitulatif des épisodes depuis 2013.

## CROUS de Tours : il faut une médiation de la Rectrice

Face à l'impossibilité d'obtenir une réelle médiation avec la Directrice des Résidences de Grandmont et Garennes à Tours, au sujet de la souffrance des personnels au travail, le Sgen-CFDT Orléans-Tours a écrit à la Rectrice le 8 janvier.

Cette dame nous a soutenu qu'il n'y avait pas de problème et que « si les agents ne sont pas heureux ils peuvent demander leur mutation. S'ils restent, c'est qu'ils ne sont pas malheureux ». Et en même temps elle reconnaissait avoir des difficultés avec certains agents dont elle nous a listé les noms. Ces personnes sont celles avec lesquels elle a le plus de problèmes. Pourtant notre syndicat a recueilli plusieurs témoignages d'autres personnes travaillant à la Résidence du CROUS de Grandmont à Tours. Certains de ces témoignages, reçus oralement dans nos locaux, ont été transcrits et signés.

Le Sgen-CFDT souhaite qu'une attention particulière soit portée sur les conditions de travail et les difficultés que vivent les personnels à la Résidence de Grandmont.

La Directrice des Résidences de Grandmont et Garennes à Tours nous a fait savoir qu'elle se plaint de harcèlement syndical auprès de la Rectrice, et celle-ci n'a pas répondu à notre demande d'audience.

Comme si elle se lavait les mains des conditions de travail pour les personnels de la Résidence Grandmont de Tours.

# Psy-EN : dialogue rompu avec le rectorat

## Une restructuration des CIO au détriment des DCIO

Toujours pas de réponse à la lettre que le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* a écrite à la Rectrice sur plusieurs points litigieux (restructuration de la carte des CIO, interrogations sans réponse du Rectorat, besoin d'une lettre de cadrage, suites du Rapport Charvet...) Lire : [Carte des CIO : pourquoi tant de zèle dans l'Académie d'Orléans-Tours ?](#), ni à la lettre *Sgen-CFDT / Snes-FSU* Lire : [La restructuration des CIO... sans l'accord des DCIO !](#)

L'Intersyndicale du 20 janvier avec des DCIO de l'académie – pour les informer sur leurs droits et devoirs quant aux projets rectoraux de reconfiguration des CIO – a permis à Vincent BERNAUD, Secrétaire National du Sgen-CFDT, d'apporter un éclairage fédéral sur la situation.

Dans l'académie, il faudra encore beaucoup d'énergie et de ténacité pour ne pas laisser le Rectorat maltraiter ses personnels de CIO en leur imposant un changement de missions et de lieu d'affectation en milieu d'année. Mais il est intéressant de lire, sur le site de la CFDT, un article concernant le jugement exemplaire contre les dirigeants de France Telecom. Ce qui s'applique aux entreprises ne pourrait-il pas s'appliquer aux services publics et à leur hiérarchie ?

« Dans son prononcé de jugement, la présidente du tribunal a en effet été on ne peut plus claire, affirmant que **les transformations ou réorganisations dans les entreprises « ne sauraient se faire au détriment des gens, de leurs conditions de travail et de leur dignité »**. Pour la F3C, « **au-delà de la reconnaissance du préjudice subi par les victimes et leurs familles, ce jugement est un signal fort pour les équipes syndicales, pour faire avancer la question de la prévention des risques psycho-sociaux dans les entreprises** ».

Manifestement le texte du rectorat présenté au CTA semble suffisamment bien ficelé pour ne pas prêter le flanc à un recours juridique sauf du point de vue de la **maltraitance des personnels** ; cela peut être vu comme un sentiment subjectif mais objectivement il y a une modification substantielle du « *contrat de travail* ».

**Prétendre avoir obtenu l'accord des personnels après consultation pour ce plan de réorganisation témoigne aussi d'un réel mépris des personnels.**

Il s'agit de trouver un coin à mettre dans ce beau projet pour le ralentir, au moins le temps d'avoir les annonces du ministère sur la question des CIO.

L'**intersyndicale Sgen-CFDT / Snes-FSU** a décidé d'écrire un nouveau courrier à la Rectrice pour lui dire : [Les DCIO toujours pas d'accord avec le projet du Rectorat !](#)

Notre Secrétaire Générale est intervenue en CTMEN sur la situation à Orléans-Tours :

« Pensant sans doute devancer la volonté ministérielle la rectrice de l'académie a présenté devant le CTA une nouvelle carte des CIO actant la fermeture de 2 CIO sur 3 avec le maintien d'un seul centre multi site par département. Les antennes des CIO maintenues ayant vocation à intégrer dès que possible les locaux de lycée. Pour les DCIO il est tout simplement envisagé de modifier leur affectation sans attendre la rentrée 2020 et donc en dehors des opérations de mobilités prévue par les textes. Le rectorat prévoit même que six d'entre eux soient volontaires pour demander leur mise à disposition de la Région dans le cadre de l'expérimentation ouverte par la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". L'ensemble des DCIO de l'académie subissant de fortes pressions pour entrer dans ce schéma. Il nous paraît urgent que le ministère intervienne auprès du rectorat pour rappeler que les propositions du rapport Charvet n'ont pas force réglementaire et qu'en tout état de cause une politique académique ne peut s'affranchir des textes réglementaires garantissant les droits de ces personnels. »

Le Directeur Général des Ressources Humaines a répondu qu'il a bien pris connaissance de ce message, et il ajoute : « **nous allons immédiatement faire le point** ».

**L'audience intersyndicale, accordée par le Rectorat pour le 31 mars, est repoussée sine die en raison du confinement.**

## Encore des souffrances au Rectorat

La CGT Educ'action a pris l'initiative d'une intersyndicale à laquelle elle a associé le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* en raison de son action concernant les personnels de la DAFPIC. Cette fois sont concernés les personnels de la **DSI** (sites St Etienne et Molière, titulaires, non titulaires), en grande souffrance. C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, FNEC-FP-FO, SGEN CFDT et SUD ont organisé une **réunion d'info syndicale jeudi 13 février 2020** rue St Etienne à destination des personnels de la DSI. Une **demande d'audience** à la Rectrice à l'issue de la réunion d'information syndicale a été ainsi que la saisie du CHSCTA. [Lire notre article.](#)

**SVP, mettez à jour vos adèles pour recevoir nos courriels aux adhérent·e·s et lisez ce que nous publions sur notre site :**

**<https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/actu/>**